

ECOLE MATERNELLE LES TILÉULS- VEYRE MONTON

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 20/10/2022

Secrétaire de séance : M COMBE

Absent(e) et excusé(e) : Mme ROMEUF, inspectrice , Mme LE BAGOUSE, Maîtresse G ;
Mme GRAVIERE, DDEN, Mme Valloix, DDEN, responsable périscolaire, M. PETEL, le maire
Mme JUILLARD, enseignante.

Présents :

- Pour la mairie : Mme MOLINIER, adjointe aux affaires scolaires.
- Pour les enseignants : Mme Mathias, directrice (MS-GS), Mme JAVION (PS-MS), M COMBE (PS-MS), Mme APTEL (PS-GS), Mme JUILLARD (MS-GS).
- Pour les parents : Mme CHAMBON, Mme TICHIT, Mme LACHAIZE, Mme MEY
- Pour les ATSEM : Mesdames DAUPHIN, GALINDO, RIVIERE et SEGOVIANO .
- Pour les DDEN : x

1. Rôle et fonctionnement du conseil d'école.

Le conseil d'école est réuni par la Directrice de l'école qui en assure la présidence une fois par Trimesire.

Ses membres :

il est constitué de membres de droit avec un vote délibératif :

- Le maire ou un de ses représentants et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.
- L'inspectrice de la circonscription.
- Les enseignants en fonction dans l'école à cette date
- Un membre du RASED
- Les parents titulaires élus.
- Le ou la DDEN.

Le conseil d'école compte également des membres de droit avec voix consultatives pour les affaires les concernant :

- Les autres membres du RASED
- Le médecin ou l'infirmière scolaire
- L'assistante sociale,

- Les ATSEM
- Le représentant des activités périscolaires
- Les parents d'élèves élus suppléants,
- Des intervenants extérieurs (sport, musique...)

Ses fonctions :

Le conseil d'école a un certain nombre de fonctions :

- voter le règlement intérieur de l'école
- adopter le projet d'école préparé par l'équipe enseignante
- établir l'organisation de la semaine scolaire.

Il donne son avis, informe ou émet des suggestions sur : le fonctionnement de l'école et toutes les questions intéressant la vie de l'école ; sur les actions pédagogiques entreprises ; sur l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions d'intégration des personnes handicapées, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le temps scolaire et périscolaire. Il est consulté par le maire pour l'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires.

Son règlement interne :

Seuls les points à l'ordre du jour seront étudiés. Les invitations sont à envoyer 8 jours avant ; les questions des parents doivent arriver en amont pour en assurer la diffusion et leur prise en compte.

Le procès-verbal du conseil d'école sera établi par la directrice et contresigné par le secrétaire de séance. Un double sera envoyé à Mme l'inspectrice, M. le maire et aux parents titulaires élus et une copie sera affichée à l'entrée de l'école et en ligne sur le site de l'école.

Chaque personne présente au conseil d'école siège en tant que représentant de l'Education Nationale, de la commune, des parents d'élèves, partenaires de l'école. Chacun agit dans le cadre de cette fonction et de son mandat, dans la courtoisie et le respect des personnes.

2. Les élections de parents d'élèves.

Cette année les élections de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre. Nous remercions les parents qui nous ont aidés à assurer le bon déroulement de toute cette opération.

Une seule liste de parents avait été déposée, il y a eu 125 votants sur 195 électeurs inscrits soit un taux de participation de 64.10 % (58.15 % l'an passé).

3. Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école n'a pas été modifié par rapport à l'année précédente. Les nouveaux parents en ont tous pris connaissance lors de l'inscription de leur enfant.

►Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité.

4. Ecole et projet.

a) Effectifs.

* Etat des lieux

Année de naissance des enfants	Effectifs rentrée 2022	4 Classes 104/15 élèves
2019	32 Petites Sections	Classe des Petits - Moyens, 26 élèves 11 PS+15 MS Mme Javion aidée par Mme Rivière
2018	40 Moyennes Sections	Classe des Petits- Moyens, 26 élèves 11 PS + 15 MS M Combe aidé par Mme Galindo
2017	32 Grandes Sections	Classe des Petits- Grands, 26 élèves 5 PS+21 GS Mme Aptel aidée par Mme Guillaume
TOTAL	104	Classe des Petits- Moyens-Grands, 26 élèves : 5 PS+10 MS + 11 GS Mmes Mathias et Juillard aidées par Mme Segoviano

- Le personnel de l'école

Chaque enseignante est aidée par une ATSEM dans ses activités quotidiennes. Les ATSEM ont un rôle d'accompagnement matériel auprès des élèves (habillage, passage aux toilettes, sieste) mais également pédagogique puisqu'elles encadrent certaines activités mises en place par l'enseignant, au sein de la classe. Nous profitons de cette occasion pour les remercier pour leur implication et leur soutien.

Au sein de l'école nous accueillons également deux jeunes en apprentissage, Melle Clara OZEO dans le cadre de leurs études en « accompagnements, soins et services à la personne » et Laureen MEUNIER, pour le CAP petite enfance.

b) Le RASED

Le RASED, Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés est composé de trois personnes : une psychologue scolaire, Mme BRUN ; une maîtresse G, Mme LE BAGOUSSE,

c'est à dire qu'elle va aider les élèves ayant des problèmes comportementaux ou d'adaptabilité à l'école. Enfin, Mme DUBESSY, maîtresse E qui intervient pour aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissages. Elles assurent une permanence une fois par mois dans les locaux de l'école élémentaire de Vic le Comte. Les enseignantes peuvent faire des demandes d'aide qui sont analysées par l'équipe du RASED. L'aide peut être une évaluation ou une co-intervention en classe ; ou bien une prise en charge des élèves en individuel ou en petit groupe. Toute intervention du RASED se fait avec l'autorisation des parents. Une plaquette d'information est disponible pour plus de renseignements. (affichée au portail, présent sur le site de l'école ou sur demande) Mme DUBESSY précise que le secteur d'intervention s'est élargi, passant de 6 à 8 écoles. A l'heure actuelle elle intervient à deux reprises dans la semaine en élémentaire et qu'elle interviendra si nécessaire un peu plus tard dans l'année en maternelle.

c) Les APC

L'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) est proposée par les enseignantes certains jours de 13h20 à 13h50 pour les MS, de 12h à 12h30 pour les GS. Cela peut être un soutien aux apprentissages ou une activité en lien avec un projet pédagogique ou le projet d'école.

Cette aide est proposée dans l'intérêt de l'enfant, les parents sont libres d'accepter ou de refuser. La forme des autorisations de participation aux APC ont été modifiées pour plus de liberté dans la prise en charge et pour donner une aide ponctuelle plus pertinente. Dans le cas des parents externes ils sont prévenus en amont les jours où leur enfant est pris en charge.

d) Santé

- * Les visites médicales

Les enfants de PS et MS relèvent des services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) tandis que ceux de GS relèvent du médecin scolaire.

Les élèves de PS ont droit à une visite systématique qui devrait donc avoir lieu cette année. Les MS ne bénéficieront quant à eux d'aucune visite cette année sauf cas particulier.

Les modalités des visites médicales de GS sont différentes. Les parents et les enseignantes auront un questionnaire à remplir, et la combinaison de ces diverses informations amène à la proposition ou non d'une visite médicale pour l'enfant concerné. Les convocations sont donc individuelles et non systématiques

- * Les PAI

Les enfants devant prendre des médicaments de façon ponctuelle ou régulière doivent obligatoirement bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Il est rappelé

qu'aucun médicament ne peut être donné à l'école sans PAI. La mise en place d'un PAI est indispensable en cas d'allergie, asthme, etc... Ce PAI est valable également sur le temps périscolaire (cantine garderie) et il est même indispensable dans le cadre de la cantine. Les simples messages des parents mentionnant que leur enfant ne peut pas manger tel ou tel aliment ne sont pas recevables, un certificat médical est nécessaire.

e) Le projet d'école.

Une nouveau projet d'école a été défini pour les années 2020 à 2023. Deux grands axes de travail nous étaient imposés :

- Améliorer les compétences des élèves
- La continuité des apprentissages et des enseignements.

Pour adapter ces deux axes au contexte de notre école nous les avons précisés et définis autour de 3 grandes thématiques pour chaque année de travail :

2020-2021 : les arts

2021-2022 : L'histoire

2022-2023 : La citoyenneté : le respect des autres et de son environnement à travers la forêt.

Ces thématiques permettront de travailler divers domaines d'apprentissages et des compétences variées, notamment en mathématiques et langage.

Lecture du projet d'école.

g) Les projets

Cette année notre première sortie scolaire a eu lieu la première semaine d'octobre à Brioude. Les élèves des classes de Mme Aptel, Mmes Juillard et Mathias ont visité la maison du saumon, la basilique Saint Julien et l'exposition Picasso. Les classes de M Combe et Mme Javion se sont rendues à l'exposition Picasso sur deux matinées. Une partie des coûts de cette sortie est pris en charge par l'association de parents d'élèves à hauteur de 400 euros.

Cette année le spectacle de Noël restera sur la thématique de la forêt avec un conte intitulé Le Père Noël, le loup, le chaperon rouge de la compagnie Ad hoc:

L'HISTOIRE

Wilfrid se lance dans les préparatifs de Noël. Sa maladresse provoque de nombreuses situations hilarantes. Alors qu'il finit sa très longue liste de cadeaux, on annonce que le Père Noël a disparu. Wilfrid part alors à sa recherche et finit

dans la forêt de Pergrim où il croise le Petit Chaperon Rouge, sa Grand-Mère et le Loup. Et si ce dernier avait mangé le Père Noël à la place du Chaperon Rouge ?

Avec l'aide du Petit Poucet, d'une Grenouille qui se fait passer pour une princesse, Wilfrid va rattraper le loup. Mais celui-ci a le ventre trop creux pour avoir dévoré un gros monsieur.

Où est donc passé le Père Noël ? Wilfrid redoublera d'ingéniosité pour retrouver le Père Noël avant le soir du réveillon.

Le spectacle aura lieu le 15 décembre au matin pour un coût de 500 euros, pris en charge par la coopérative scolaire.

Le vendredi 16 décembre la mairie devrait offrir le goûter de Noël aux élèves de l'école.

D'autres projets viendront rythmer l'année si nos finances le permettent: la sortie au stade Jean Pellet le vendredi 17 mars après midi qui entrera dans le cadre de la liaison GS-CP. Les élèves de PS de la classe de Mme Aptel et de Mme Mathias ne participeront pas à cette sortie, ils seront répartis dans les autres classes. Nous envisageons au second trimestre une sortie à la forêt de la Comté avec un animateur nature, et une sortie en fin d'année au zoo d'Ardes sur Couze.

Au cours de l'année en lien avec notre projet autour du respect et de la forêt nous continuons notre projet environnement en partenariat avec la mairie et le CENAUvergne au Puy de Marmant. Nous sommes en train d'organiser le planning pour qu'un second enseignant puisse bénéficier des animations et de l'accompagnement nécessaire pour pouvoir découvrir le site de Marmant et faire l'école dehors. Dans l'idéal 3 séances sont prévues, deux sont prises en charge par diverses subventions mais il en reste une à financer à hauteur d'environ 400 euros. Actuellement la classe de Mmes Mathias et Juillard sort toutes les deux à trois semaines en extérieur ou sur le site de Marmant. Dans l'idée initiale nous voudrions que l'ensemble des classes ait pu bénéficier de cet accompagnement pour que tous les élèves de l'école puissent découvrir leur environnement proche. Le projet de la mairie se terminant en 2023, il sera important de réfléchir en amont au moyen de financer au moins 2 animations par an pour finir de former l'ensemble des enseignants de l'école.

Au cours du mois de février la mairie propose et finance dans son intégralité une sortie Ecole et Cinéma. Une projection d'une sélection de courts métrages adaptés aux enfants d'âge maternelle sera organisée à 15h30 salle Harmonia. Une autre projection cette fois pour les enfants plus âgés sera proposée aux familles dans la continuité à 17h30.

Enfin la mairie nous permet de bénéficier de deux interventions par classe pour les élèves de GS réalisées par le garde champêtre, M COHADE. Ces interventions permettent une sensibilisation des élèves à la sécurité routière.

h) Coopérative scolaire.

L'ensemble de l'équipe enseignante remercie les parents pour les dons qui nous serviront à financer du matériel, des sorties, spectacles, activités... pour les élèves.

Cette année, sur 97 familles, 19 familles ont participé pour un montant de 520 euros.

L'année passée 32 familles avaient participé sur 92 à hauteur de 1165 euros.

La coopérative scolaire est alimentée par une subvention de la mairie à hauteur de 1860 euros.

Un pourcentage de la vente des photos de classe est également reversé à la coopérative scolaire. Cette année les photos ont eu lieu le 10/10/2022. Cette année nous serons école pilote pour des commandes en ligne. Les bons seront distribués aux parents au retour des vacances.

La clôture des comptes 2021/22 fait apparaître un solde positif de 4736,28 euros (août 2022). La coopérative est gérée par la Directrice sous la tutelle de l'OCCE, organisme qui valide les comptes. Ceux-ci sont examinés puis contresignés par une enseignante et un parent d'élève élu.

Pour ce début d'année voici les dépenses (qui n'ont pas encore été retirées):

- Colisation OCCE : 255,20€
- Dons aux coopératives de classe : 480€ (120 euros par classe)
- Coût total des bus pour Brioude : 1120€
- Coût total des ateliers : 317 € (maison du saumon + exposition Picasso)

Les dépenses à venir en 2022 sont les suivantes : spectacle de Noël : 500 euros

Au regard de ce bilan, nous sommes très inquiets sur notre capacité à financer les projets que nous avons prévus. Après discussion il est décidé de relancer les parents en janvier en expliquant de manière chiffrée l'ensemble des projets pédagogiques prévus pour les deux derniers trimestres. Les parents reviennent sur le fait qu'un amalgame se fait entre coopérative scolaire et association de parents d'élèves. Il semble que les parents ne mesurent pas que pour financer les projets, des subventions des deux associations sont nécessaires.

i) Sécurité des locaux.

Plusieurs exercices doivent être programmés au cours de l'année :

- Au moins 1 exercice « risques majeurs » en lien avec le PPMs
- Au moins 1 exercice au titre du PPSM « alerte attentat intrusion »
- Au moins 2 exercices d'évacuation incendie..

A ce jour 1 exercice incendie a déjà eu lieu le 29/09/2021, et tout s'est bien déroulé.

j) Travaux et aménagements :

Au cours de l'été la mairie a changé la cabane à vélos et retracé le circuit dans la cour. Nous avons également demandé des étagères dans les classes et elles ont été rapidement posées. Nous remercions donc la mairie pour leur réactivité et leur écoute.

Pour les travaux nous nous inquiétons juste des fissures présentes dans les murs côté élémentaire, et de la présence accrue de guêpe dans la cour. La mairie précise que pour les fissures des démarches sont en cours mais que ces fissures ne remettent pas du tout en cause la structure du bâtiment et ne sont pas dangereuses du tout.

Nous avons également en concertation avec l'école élémentaire aménagé l'ancienne salle de garderie avec les tapis de l'école maternelle pour que cette salle devienne un lieu utile à l'école primaire dans son entier. Nous nous y rendons tous les matins pour faire des jeux d'opposition, de la musique, du yoga.... Les tapis nous étant utiles pour les temps de parcours, l'association des parents d'élèves a permis le financement de 4 tapis plus adaptés à ce type d'activité à hauteur de 620 euros (don de 310 à chaque coopérative d'école). Nous compléterons cet achat à l'aide du budget investissement de la mairie l'année prochaine en achetant 5 autres tapis ce qui permettra de former un grand espace de motricité. Nous remercions la mairie de nous avoir autorisé à utiliser cette salle sur le temps scolaire et les parents d'élèves de rendre possible cet aménagement.

k) Ecologie

La mairie a demandé à avoir la parole pour évoquer le tri des déchets et la gestion de l'énergie. Un document a été distribué au personnel (enseignants et personnel communal) pour rappeler les gestes éco-citoyens (éteindre la lumière, fermeture des portes extérieures...) pour essayer de réduire le coût énergétique du bâtiment.

De plus le SBA a annoncé que les déchets ne seraient ramassés que tous les 15 jours (une semaine les ordures ménagères, une semaine le bac jaune). Une réflexion et un respect des consignes de tri dans le quotidien de la classe sera d'autant plus important pour la gestion de ce nouveau système.

5. Questions des parents.

- Les parents constatent que beaucoup d'activités sont proposées aux enfants sur les temps de garderie du matin et font un retour très positif ! Nous avons vu que les services périscolaires étaient en recherche de matériel pour ces activités, les parents

d'élèves souhaiteraient les soutenir dans cette démarche : ont-ils besoin que nous relayons ces demandes sur nos réseaux ou autre ?

Les parents ont été très réactifs à la demande et nous les en remercions vivement. Un grand nombre de bouchons, boîtes à œufs, boîtes de cacao... ont été donnés. Nous remercions l'association des parents élèves mais il n'est pas nécessaire de relayer l'information. Les cartons sont pleins et les enfants vont pouvoir faire de belles choses.

Dans une logique écologique et responsable, des parents ont suggéré que les enfants qui mangent à la cantine pourraient fournir leur serviette en tissu à récupérer chaque vendredi pour lavage du week-end. Que pensez-vous de cette suggestion ?

Ce serait effectivement un geste écoresponsable et nous adhérons à l'idée. Cela a déjà été fait il y a plusieurs années mais les enfants oublient de prendre la serviette en fin de semaine et de rapporter le lundi matin une serviette propre. Il n'y avait pas de suivi de la part des enfants, même en leur rappelant, ni des parents. Les serviettes sont mélangées, les noms disparaissent...

Le service est court en temps, le fait de distribuer les serviettes rallongerait ce temps.

Des inquiétudes remontent tous les jours sur la sécurisation des abords de l'école, notamment quant au stationnement. Des mesures pérennes vont-elles être mises en place ?

Le sujet est à l'étude. Enlever les barrières et de poser des bornes d'arrêt pour véhicules. En réflexion.

Enfin, les parents s'interrogent également sur la capacité d'accueil du réfectoire face aux augmentations prévisibles d'effectifs... Quelles sont les solutions envisagées ?

Les effectifs sont relativement stables. Pour le moment les 230 enfants en moyenne par jour mangent assis. Il y a moins d'élémentaire qu'il y a deux ans. Il y a encore un peu de place.

En maternelle, les effectifs augmentent (environ 90 enfants). Ils sont répartis sur 2 services donc cela est gérable.

Signatures :

La secrétaire de séance,



La directrice,

